

Qu'est-ce que le Chèque Domicile CESU ?

Le Chèque Domicile CESU est **un titre de paiement sécurisé** vous permettant **de régler tout ou en partie des frais de garde de vos enfants de moins de 6 ans**. Il se présente sous forme de titres spéciaux de paiement réunis en carnet, sur lesquels sont imprimées la valeur faciale du titre et l'identité du bénéficiaire.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé a choisi la société **CHEQUE DOMICILE pour gérer cette prestation mise en place**.



Qui peut bénéficier du Chèque Domicile CESU ?

Le CESU bénéficie **aux agents titulaires ou contractuels de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé**, ainsi qu'aux conjoints survivants de ces bénéficiaires, titulaires d'une pension de réversion.

Pour bénéficier du Chèque Domicile CESU, vous devez justifier de la charge effective de votre enfant de moins de 6 ans.

Quel est le montant de vos Chèques Domicile CESU ?

L'aide versée par l'ANSM sous forme de CESU est forfaitaire et annuelle, déduction faite de la période de congé maternité, de congé d'adoption et des périodes de congé non rémunéré.

Déterminée en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts fiscales de votre foyer, **son montant total calculé en fonction de votre RFR est versé en une fois**.

Exemple :

L'enfant né le 1er septembre est gardé par une assistante maternelle agréée à compter du 10 novembre (date de la fin du congé de maternité de la mère). Le montant des CESU versé au titre de l'année en cours correspondra à 2/12èmes du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus. L'année suivante, les parents pourront demander la prestation au titre de l'année entière.



Quels sont les avantages financiers du Chèque Domicile CESU ?

L'aide versée sous forme de CESU garde d'enfant est exonérée des cotisations sociales salariales et de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 1 830 € par an et par bénéficiaire. Les dépenses de garde d'enfant restées à votre charge en complément ou après épuisement de votre carnet CESU ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu de 50% du montant de ces dépenses.

Vous continuez à bénéficier des aides financières versées par la CAF au titre de la garde d'enfants (PAJE, AGED, AFEAMA...).

Quelle est la durée de validité de vos Chèques Domicile CESU ?

Les Chèques Domicile CESU **sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission**.

Si vous n'avez pas utilisé vos Chèques Domicile CESU au cours de leur année d'attribution, vous pouvez en demander le remplacement jusqu'au 28 février de l'année suivante.



Comment utiliser vos Chèques Domicile CESU ?

Vous pouvez utiliser vos Chèques Domicile CESU, quel que soit le mode de garde choisi, pour rémunérer :

- **Un organisme agréé de garde d'enfants** (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants...)
- **Un salarié en emploi direct à domicile** (baby-sitting, garde occasionnelle, assistant(e) maternel(le)...)

En cas d'emploi direct à domicile, vous devez :

- **Vous affilier auprès du Centre Nation du CESU⁽¹⁾** qui vous adresse un courrier vous expliquant la procédure à suivre quelques jours après votre commande de Chèques Domicile CESU. Vous devez lui renvoyer une autorisation de prélèvement des charges sociales.
- **Affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement du CESU⁽²⁾** et effectuer la déclaration de ses heures travaillées au moyen des volets sociaux qui vous sont transmis par le CN CESU. Le document d'affiliation est téléchargeable sur le site :
www.chequedomicile.fr
- **Remettre le ou les chèques à votre intervenant**, afin qu'il les envoie au CRCESU ou les dépose à sa banque accompagnés des bordereaux de remise de chèques fournis par le CRCESU.

Le paiement de l'intervenant peut également être effectué directement sur le site www.chequedomicile.fr en utilisant le code CESU qui figure sur votre chéquier.

(1) CNCESU – 3, avenue Emile Loubet – 42 961 Saint-Etienne Cedex

(2) CRCESU – 93 738 Bobigny Cedex 9

Comment commander vos Chèques Domicile CESA garde d'enfants ?

Vous pouvez commander vos Chèques Domicile CESA à tout moment de l'année. Il vous suffit de :

- Remplir le formulaire disponible sur votre espace dédié :
www.chequedomicile.fr/client/ansm ou sur l'intranet RH de l'ANSM.
- Le renvoyer, accompagné de toutes les pièces justificatives, à l'adresse suivante :
CHEQUE DOMICILE - Dispositif ANSM
BP 80078 - 51 203 EPERNAY CEDEX
Tél : 03 26 58 72 50

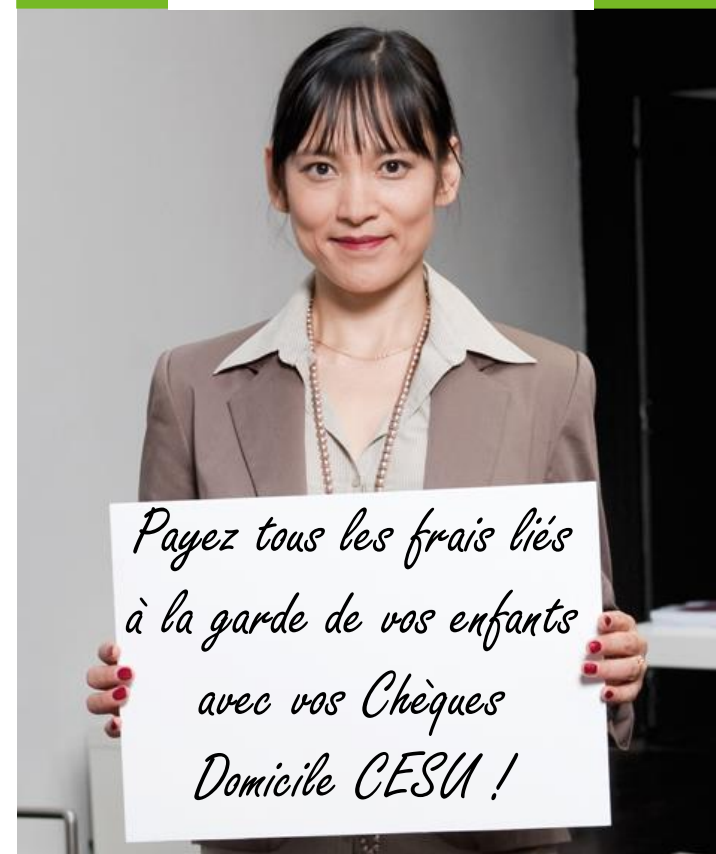
Si vous effectuez votre demande avant le 20 de chaque mois, vous recevrez à votre domicile vos Chèques Domicile CESA en recommandé.

Rappel des pièces justificatives à fournir :

- Copie de votre dernière feuille de paie (ou récente de moins de trois mois).
- Copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).
- Copie du ou des avis d'imposition sur le revenu sur l'année N-2 de chaque parent.
- Titre de pension de réversion en cas de décès du conjoint agent de l'ANSM.
- L'attestation de garde à titre onéreux
- Copie du contrat de travail ou de votre décision de nomination ou de titularisation.
- Attestation de l'employeur de reprise d'activité.
- En cas de séparation ou de divorce des parents : double signature du formulaire ou attestation de versement de prestations familiales (CAF).
- En cas de garde alternée copie de la convention homologuée ou du jugement du tribunal attestant de la garde alternée.

ansm

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé



Dans le cadre de leur politique d'action sociale, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé propose à son personnel une aide financière pour la garde d'enfants de moins de 6 ans, versée aux agents sous forme de Chèques Emploi-Service Universel (CESU).

Le chèque Domicile CESA est destiné à favoriser le maintien de l'activité professionnelle des parents qui le souhaitent, l'harmonisation de leur vie familiale et professionnelle, et contribue au développement des Services à la Personne.